



**DIRECTION CONSTRUCTIONS PATRIMOINE
ET TRANSITION ECOLOGIQUE**

Bâtiment Jean BERNARD -

**Travaux de restructuration de l'Aile de Médecine
Interne H8C**

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
(C.C.T.P.)**

Lot N°07 REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES

mars 2026

Sommaire

1 GENERALITES	3
1.1 PRESCRIPTIONS GENERALES	3
1.1 1 Définition de l'opération	3
1.1 2 Connaissance du projet	3
1.2 DOCUMENTS DE REFERENCE	3
1.2 1 Documents techniques de référence (liste non limitative)	3
1.3 DIAGNOSTIC AMIANTE	4
1.3 1 Rapport de repérage de l'Amiante	4
1.4 NATURE ET QUALITE DES MATERIAUX	4
1.4 1 Garanties	4
1.4 2 Choix des matériaux	4
1.4 3 Produits de ragréage	4
1.4 4 Matériaux de revêtements de sols	5
1.4 5 Spécifications de fabrication	5
1.4 6 Echantillons et documentations	5
1.5 CONSISTANCE DES TRAVAUX	5
1.5 1 Limite de la prestation Revêtements de sols souples	5
1.6 MISE EN OEUVRE	6
1.6 1 Avant la pose de ses propres ouvrages	6
1.6 2 Préparations des supports	6
1.6 3 Tolérances	6
1.6 4 Sens de pose des revêtements	7
1.6 5 Protection des revêtements	7
1.6 6 Nettoyage	7
1.6 7 Délai de mise en service	7
1.7 PRECONISATIONS ENVIRONNEMENTALES SPECIFIQUES	7
1.7 1 Pour les sols souples	7
2 ORGANISATION DU CHANTIER	8
2 1 Installation de chantier	8
3 DESCRIPTION DES OUVRAGES	8
3.1 PREPARATION DES SUPPORTS	8
3.1.1 ENDUIT DE LISSAGE ET RAGREAGE	8
3.1.1 1 Enduit de lissage P4s	8
3.2 REVÊTEMENTS DE SOLS PVC	9
3.2.1 REVETEMENT DE SOL PVC U4 P3	9
3.2.1 1 Revêtement PVC homogène compact en lés U4-P3	9
3.2.1 2 Revêtement PVC homogène compact en lés U4-P3	9
3.2.2 REMONTES EN PLINTHE	10
3.2.2 1 Remontés en plinthes avec clip de finition	10
3.3 REVETEMENT DE SOL ET MURAUX POUR DOUCHE	11
3.3 1 Revêtement PVC compact anti-dérapant C en lés U4 P3	11
3.3 2 Remonté en plinthes pour pièces humides	11
3.3 3 Bourrelets de seuil pour pièces humides	12
3.3 4 Revêtement mural pour pièces humides	12
3.4 OUVRAGES ET ACCESSOIRES DIVERS	13
3.4 1 Protection des sols jusqu'à la fin des travaux	13
3.4 2 Plots béton au droit des pénétrations en sol	13
3.4 3 Couvre joints de dilatation avec cordon coupe-feu	14
3.4 4 Cornière d'arrêt de revêtement de sol biseautée	14
3.5 PLINTHES ET PROFILS	14
3.5.1 PLINTHES	14
3.5.1 1 Plinthes semi-rigides en PVC lisse	14

Sommaire

4 TRAITEMENT DES DECHETS	15
4.1 GESTION DES DECHETS	15
4.1.1 TRANSPORTS	15
4.1.1 1 Transport des déchets	15
4.1.2 TRAITEMENT	15
4.1.2 1 Traitement des déchets	15
5 DISPOSITIONS DU LOT	15
5.1 Sécurité	15
5.1 1 Dispositions relatives au PGC	15
5.2 Nettoyage	16
5.2 1 Nettoyage du chantier	16
5.3 DOE	16
5.3 1 Contenu des Dossiers des Ouvrages Exécutés	16

1 GENERALITES

1.1 PRESCRIPTIONS GENERALES

1.1.1 Définition de l'opération

Le présent document a pour objet de définir les prescriptions techniques auxquelles devront satisfaire les travaux de REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES relatifs aux travaux de restructuration de l'Aile de Médecine Interne H8C du bâtiment Jean-Bernard sur le Site de la Milétrie au CHU de Poitiers (86).

1.1.2 Connaissance du projet

Lors de l'étude du projet et avant la remise de son offre, l'entrepreneur doit prendre connaissance des plans, des lieux et des cahiers des charges des autres lots, notamment les dispositions communes à tous les lots, et tenir compte des exigences des clauses exposées dans les divers documents faisant l'objet du marché de travaux.

Les matériaux employés seront de premier choix et mis en œuvre suivant les règles de l'art, et la réglementation applicable au moment de l'exécution des travaux.

L'entrepreneur devra la livraison des installations en parfait état de service.

1.2 DOCUMENTS DE REFERENCE

1.2.1 Documents techniques de référence (liste non limitative)

Les travaux du présent lot seront exécutés conformément aux prescriptions techniques des documents suivants (liste non limitative) :

- DTU NF P 18.702 : BAEL 91
- DTU 53.2 - Avril 2007 : Revêtements de sols PVC collés
- NF EN 651 - Juin 2011 : Revêtements de sols en PVC sur mousse
- NF EN ISO 10581 - Février 2014 : Revêtements de sols en PVC
- NF EN 12466 - juin 1998 : Revêtements de sol résilients - Vocabulaire (Indice de classement : P62-000°
- NF EN ISO 26986 - Février 2013 : Revêtements de sols amortis à base de PVC expansé
- NF EN 13553 - Septembre 2017 : Revêtements de sols à base de PVC pour zones humides spéciales
- NF EN ISO 24011 - Mars 2013 : Spécifications pour le linoléum uni et décoratif
- NF EN ISO 10582 - Janvier 2018 : Revêtements de sols hétérogènes en PVC
- NF P 98-351 - Août 2010 : Cheminements - Insertion des handicapés - Eveil à la vigilance
- NF P 98-352 - Novembre 2015 : Bandes de guidage tactiles au sol
- NF EN 13845 - Août 2017 : Revêtements de sol en PVC à résistance accrue au glissement
- 1835 : CPT d'exécution des enduits de lissage des sols intérieurs,
- 1836 : Directives pour le classement P des produits de lissage de sols,
- 2183 : Notice sur le classement UPEC et classement UPEC,
- 07-58 : Cahier des charges de préparation des ouvrages en vue de la pose des revêtements de sols minces,
- Cahier des charges de préparation des ouvrages en vue de la pose des revêtements de sols minces (cahier C.S.T.B. 286, livraison 35)
- Qualité acoustique des revêtements de sols (cahier C.S.T.B. 71, livraison 78)
- Prescriptions pour la réalisation des joints soudés à chaud sur les revêtements de sols vinyliques (cahier C.S.T.B. 744, livraison 85)

...Suite de "1.2 1 Documents techniques de référence (liste non limit..."

- Revêtements de sols classés U.P.E.C. et produits connexes (cahier C.S.T.B. 2200, livraison 284)
- Cahier des prescriptions techniques d'exécution des enduits de lissage des sols intérieurs (cahier C.S.T.B. 1835, livraison 237)
- Notice sur le classement U.P.E.C des locaux et des revêtements de sols minces (cahier C.S.T.B. 1504, livraison 189)
- Règles de sécurité contre les incendies (dernière édition)
- Guides pour la rénovation des revêtements de sols, cahier du CSTB
- Cas d'un nouveau revêtement plastique collé (cahier CSTB 2.055.2)
- Code du travail
- Agréments et avis techniques du CSTB,
- Règles et techniques de la construction, habituelles à la profession,
- Règles de sécurité contre l'incendie.

L'énumération ci-dessus n'est pas limitative, l'entrepreneur devant se référer à tous les documents réglementaires afférents aux travaux dont il a la charge.

1.3 **DIAGNOSTIC AMIANTE**

1.3 1 **Rapport de repérage de l'Amiante**

Cf. article "Contrôle amiante" du Titre 00.

1.4 **NATURE ET QUALITE DES MATERIAUX**

1.4 1 **Garanties**

A compter de la date de réception, l'entreprise doit garantir l'installation pendant la période légale.

Lorsque le Maître d'ouvrage n'a pu prononcer la réception sans réserve, cette période de garantie débutera à compter du jour où celle-ci est effectivement prononcée.

Tout le matériel sera garanti contre tous vices de construction. L'Entrepreneur devra fournir tous les certificats correspondants.

1.4 2 **Choix des matériaux**

La nature et la mise en œuvre des matériaux répondront aux exigences de la réglementation en général et des spécifications du présent C.C.T.P. en particulier.

Les fiches techniques des matériaux mis en œuvre seront fournies au Conducteur de travaux avant pose des revêtements.

Aucun matériau ne sera commandé avant acceptation de ce dernier par le Conducteur de travaux et au bureau de contrôle. Le cas échéant l'entreprise remplacera, à ses frais et sans incidence financière, le matériau refusé.

L'Entreprise pourra proposer toutes marques à qualités et caractéristiques comparables aux exigences du CCTP. Les marque et références de produits proposés devront être notées sur la DPGF. Une fiche technique du produit proposé devra également être jointe dans le mémoire technique de l'entreprise, afin de pouvoir juger de l'équivalence du produit.

1.4 3 **Produits de ragréage**

Les produits seront exclusivement des produits livrés prêts à l'emploi. Ceux préparés sur le chantier ne seront pas admis.

...Suite de "1.4 3 Produits de ragréage..."

Les produits de ragréage seront à base de pâte pure de ciment, mélange du type ciment caséine ou ciment acétate de vinyle. Ceux à base de plâtre et ceux constitués d'un mélange ciment, émulsion de bitume ne seront pas admis.

1.4 4 Matériaux de revêtements de sols

Les teintes et décors éventuels devront correspondre à ceux de l'échantillon retenu par le Conducteur de travaux. Dans un même local, les tons devront être uniformes et aucune différence de ton, si minime soit-elle ne sera tolérée.

Pour les matériaux en dalles, les dimensions nominales et les tolérances de calibrage seront définies par les normes en vigueur. A défaut, l'appréciation en reviendra au Conducteur de travaux.

Les matériaux de revêtements de sols, autres que ceux définis ci-après et proposés par l'Entrepreneur à l'acceptation du Conducteur de travaux, devront répondre aux conditions suivantes :

- être titulaire d'un agrément C.S.T.B.
- être au moins équivalents aux matériaux définis en ce qui concerne la solidité, l'aspect, les dimensions, les conditions d'entretien, etc...
- être titulaire d'un classement UPEC au moins équivalent à celui des matériaux définis.

1.4 5 Spécifications de fabrication

L'Entrepreneur devra s'assurer que les produits livrés seront de même série ou de même bain afin de ne pas avoir de différence de tons.

Les revêtements de sols désignés par leur marque et leur référence seront livrés en rouleau pour les lés et en carton pour les dalles. Ils ne devront être ouverts qu'au moment de l'emploi et au fur et à mesure des besoins du chantier.

L'Entrepreneur devra fournir les procès-verbaux de réaction au feu de tous les matériaux asservis aux règlements et normes de sécurité en vigueur.

1.4 6 Echantillons et documentations

Les marques, qualités et provenances des matériaux et fournitures seront remises en temps et en heure au Conducteur de travaux et bureau de contrôle.

L'entrepreneur sera tenu de présenter les échantillons qui lui seront demandés et de se conformer aux choix effectués par le Conducteur de travaux.

1.5 CONSISTANCE DES TRAVAUX

1.5 1 Limite de la prestation Revêtements de sols souples

L'entreprise du présent lot aura à sa charge :

- les études, plan d'appareillage et calepinage éventuel du revêtement,
- la fourniture, le transport et la mise en œuvre de tous les matériaux nécessaires à la réalisation des travaux,
- la réception de l'état des chapes (propreté, planéité, état de surface, humidité), en présence du Conducteur de travaux et du titulaire du chapiste,
- la fourniture des produits propres à l'exécution des travaux,
- la fourniture et l'application d'un enduit de ragréage et de l'adhésif pour la pose du revêtement,
- la fourniture et la mise en œuvre des revêtements prévus au présent CCTP, conformément

...Suite de "1.5 1 Limite de la prestation Revêtements de sols souple..."

- aux prescriptions du Cahier de Clauses Techniques du D.T.U. 53.2,
- la fourniture et la pose des matériels accessoires tels que barres de seuil, couvre joints de dilatation, plinthes semi-rigides et toutes autres prestations diverses nécessaires au présent lot,
 - le façonnage de plots béton au droit des évacuations des eaux usées. Cf. CETS,
 - la livraison des revêtements dans un bon état de propreté sans taches de colle,
 - le balayage et le nettoyage des revêtements, plinthes et accessoires à l'issue de ses travaux,
 - l'enlèvement hors chantier de tous déchets et gravats résultant des travaux de revêtements,
 - la fourniture et la pose de la protection de l'ouvrage après la pose du revêtement et jusqu'à la fin du chantier,
 - l'enlèvement des protections des ouvrages avant réception de chantier.

1.6 **MISE EN OEUVRE**

1.6 1 **Avant la pose de ses propres ouvrages**

L'entreprise réceptionnera les supports en présence du Conducteur de travaux. Si ces derniers présentaient des défauts, elle devra l'en avertir afin que le chapiste commande les travaux nécessaires à leur reprise éventuelle.

L'entreprise titulaire de ce lot doit effectuer les mesures nécessaires d'hygrométrie, de température et de planéité.

En aucun cas, l'entreprise ne pourra contester un support après la pose de ses revêtements.

Les matériaux seront mis en œuvre suivant les recommandations du fabricant, ainsi que les dispositions des Documents Techniques Unifiés (température minimale de pose, degré d'hygrométrie des supports, etc.).

La pose des sols PVC n'est possible que s'il n'existe pas de fissure ayant une largeur supérieure à 0.3 mm.

L'entreprise devra respecter le descriptif de mise en œuvre du fabricant.

1.6 2 **Préparations des supports**

L'entreprise devra la fourniture et mise en œuvre d'un enduit auto-lissant fibré à prise rapide, pour rebouchage, ragréage et lissage des sols, avant pose de revêtement de sol mince. Le produit utilisé aura fait l'objet d'un Avis Technique du C.S.T.B. pour l'emploi sur le support concerné (ciment).

La mise en œuvre doit être exécutée suivant les prescriptions du fabricant et du Cahier des Prescriptions Techniques d'Exécution des enduits de lissage de sol intérieurs (Cahier du CSTB n° 1835, mars 1983).

Cet enduit sera dosé en fonction du support, il sera réalisé conformément à la réglementation et à la notice technique de mise en œuvre du fabricant.

L'enduit de lissage devra avoir un classement d'aptitude à l'emploi par référence à la lettre P (poinçonnement) du classement UPEC des revêtements de sols, au moins égale au classement de ce dernier (Cahier du CSTB n° 3509 de novembre 2004).

Enduit de lissage :

- de type P4S pour les sols avec classement P4S.
- de type P3 pour les sols avec un classement P3.

1.6 3 **Tolérances**

Les tolérances sur sols devront répondre aux exigences des documents techniques et à la réglementation.

1.6 4 **Sens de pose des revêtements**

Dans le cas où le revêtement de sol souple aurait un motif particulier (imitation parquet, lignes ou motifs par exemple), le titulaire devra poser les lés dans le sens validé par le Conducteur de travaux. En aucun cas, l'entrepreneur ne pourra demander un supplément si le sens de pose du sol lui procurerait des chutes supplémentaires.

1.6 5 **Protection des revêtements**

Pendant toute la durée des travaux, l'entreprise sera responsable de ses ouvrages (jusqu'à la fin du chantier). Elle en assurera donc une protection efficace et adaptée au matériau afin d'éviter tous risques de détérioration.

Cette protection sera par feutrine étanche recouvrant l'ensemble des revêtements de sols souples et sera incluse dans l'offre de l'entreprise.

Les recouvrements de bandes seront soigneusement collés par bandes adhésives ainsi que les rives de pièces (ou relevés sur plinthes) afin que cette protection soit maintenue en place.

Les accrocs de petite importance seront traités à l'aide de rubans adhésifs.

Les accrocs de plus grande importance seront traités par remplacement complet de la dite protection.

La protection sera déposée et évacuée avant la réception des ouvrages.

1.6 6 **Nettoyage**

Après dépose de la protection de ses revêtements, l'entreprise procédera à un nettoyage soigné de l'ensemble de ses ouvrages afin que ces derniers soient réceptionnables, comprenant l'enlèvement de toutes taches et aspérités restantes. Le revêtement ne devra pas avoir de rayures.

Les produits employés pour le nettoyage des matériaux devront être compatibles avec ces derniers, sans altérer les coloris et caractéristiques techniques, et respecter les protocoles de nettoyage du CHU.

1.6 7 **Délai de mise en service**

En ce qui concerne la mise en service, pour un trafic normal, elle a lieu 24 heures au moins après l'achèvement des travaux.

Si l'on procède à un aménagement de mobilier léger, il est nécessaire d'attendre au moins 48 heures avant de soumettre le revêtement à un trafic plus important et une semaine pour effectuer le premier entretien par voie humide.

Pour l'agencement des mobiliers lourds et de charges roulantes, attendre 72 heures après l'achèvement des travaux.

1.7 **PRECONISATIONS ENVIRONNEMENTALES SPECIFIQUES**

Dans le cadre du programme environnemental de l'opération, un certain nombre de préconisations s'appliquent au présent Lot.

Celles-ci visent à s'assurer que les revêtements de sols présentent des caractéristiques environnementales et sanitaires les meilleures possibles.

1.7 1 **Pour les sols souples**

Durée de vie et nettoyage.

La durabilité des produits sera précisée par leur "durée de vie typique" (DVT) selon la définition de la norme NF P 01 (information sur les caractéristiques environnementales des produits de construction).

Seront décrites les opérations de nettoyage et d'entretien.

...Suite de "1.7 1 Pour les sols souples..."

Seront préférés les matériaux à plus longue durée de vie et dont le nettoyage et l'entretien utilisent le moins de produits nocifs pour l'environnement et la santé.

Colles - produits d'installation de revêtement de sol.

Sont préférés les produits et modes de pose qui limitent la quantité de colle et utilisent de préférence des colles sans solvant organique, bénéficiant des marques NF Environnement, Ange Bleu, Eco-label européenne de toute autre marque environnementale équivalente. Les produits d'installation (colles, ragréage, primaire) classés EC1 (classification EMICODE), à très faible émissions de COV seront favorisés.

2 ORGANISATION DU CHANTIER

2 1 Installation de chantier

Voir titre 00 article 5.4 "INSTALLATION DE CHANTIER"

Localisation :

Suivant plan architectural projet, sur l'ensemble de la zone de travaux.

3 DESCRIPTION DES OUVRAGES

3.1 PREPARATION DES SUPPORTS

3.1.1 ENDUIT DE LISSAGE ET RAGREAGE

3.1.1 1 Enduit de lissage P4s

Réalisation d'un enduit de lissage, conforme au cahier du C.S.T.B. n° 3469, à raison de 1,5 kg/m² et par mm d'épaisseur, à réaliser avec un minimum de 3 mm. de type Weber.Niv Pro de la Sté WEBER ou techniquement équivalent, afin de présenter une parfaite planéité conforme à la pose de revêtements de sols souples.

Caractéristiques techniques :

- Classification : P4S
- Classe d'émissions dans l'air intérieur : A+

Avant exécution de l'enduit de lissage, l'Entrepreneur devra procéder à la réception des surfaces et au nettoyage des sols.

Compris préparation du support selon recommandations du fabricant (support poreux, rebouchage de trous ou autre). Les différences de niveaux ne seront pas admises.

Localisation :

Suivant plan architectural projet, pour les sols de l'ensemble des locaux de la zone de travaux de l'Aile et du Noyau, y compris formes de pente pour la douche de la Salle d'Eau de l'ensemble des Chambres et au droit des siphons de sol de la Salle de Bains 038.

3.2 **REVÊTEMENTS DE SOLS PVC**

3.2.1 **REKETEMENT DE SOL PVC U4 P3**

3.2.1 1 **Revêtement PVC homogène compact en lés U4-P3**

Fourniture et mise en œuvre d'un revêtement de sol souple en PVC homogène calandré-pressé à chaud avec inclusion de copeaux PVC de type iQ Optima de la Sté TARKETT ou techniquement équivalent.

Il est composé d'une couche d'usure d'une épaisseur de 2 mm du type I (teneur en agent liant), d'un décor dans la masse qui lui confère une résistance adaptée aux fortes sollicitations et du système de protection iQ PUR avec traitement polyuréthane photoréticulé hautement résistant à l'abrasion, aux rayures, et aux taches (supprimant toute métallisation et spray régénérant et permettant la restauration de surface par lustrage).

Pose des lés par encollage du support avec une colle acrylique en émulsion, y compris toutes découpes et accessoires pour une pose bord à bord, selon les préconisations du fabricant.

Soudage à chaud des cordons de soudure multicolores avec joints de coloris adaptés aux lés, avec un classement E3.

Joint à la pompe au droit des huisseries ou de la faïence.

Coloris au choix du Conducteur de travaux dans la gamme du fabricant.

Caractéristiques techniques :

- Dimension des lés : 2.00 m large x 25 m long
- Epaisseur totale : 2 mm
- Epaisseur couche d'usure : 2 mm
- Poids total : 2 650 g/m²
- Classement UPEC : U4 P3 E2/3 C2
- Poinçonnement rémanent moyen : 0,02 mm
- Résistance au glissement : R9
- Résistance au feu : Bfl-s1
- Isolation acoustique : 5 dB
- Taux d'émission dans l'air de composés organiques volatils (COVT) après 28 jours : < 10 µg/m³
- Etiquetage sanitaire : classé A+

Le produit devra être conforme aux normes NF EN ISO 24343-1, DIN 51130, NF EN 13501-1 et NF EN ISO 16000-9.

Localisation :

Suivant plan architectural projet, pour les sols de l'ensemble des locaux de la zone de travaux, excepté dans la Salle d'Eau de l'ensemble des Chambres, la Salle de bains 038 et l'Office Alimentaire 042.

3.2.1 2 **Revêtement PVC homogène compact en lés U4-P3**

Fourniture et mise en œuvre d'un revêtement de sol souple en PVC homogène calandré-pressé à chaud avec inclusion de copeaux PVC de type iQ Megalit de la Sté TARKETT ou techniquement équivalent.

Il est composé d'une couche d'usure d'une épaisseur de 2 mm du type I (teneur en agent liant), d'un décor dans la masse qui lui confère une résistance adaptée aux fortes sollicitations et du système de protection iQ PUR avec traitement polyuréthane photoréticulé hautement résistant à l'abrasion, aux rayures, et aux taches (supprimant toute métallisation et spray régénérant et permettant la restauration de surface par lustrage).

Pose des lés par encollage du support avec une colle acrylique en émulsion, y compris toutes

...Suite de "3.2.1 2 Revêtement PVC homogène compact en lés U4-P3..."

découpes et accessoires pour une pose bord à bord, selon les préconisations du fabricant.
Soudage à chaud des cordons de soudure multicolores avec joints de coloris adaptés aux lés, avec un classement E3.

Joint à la pompe au droit des huisseries ou de la faïence.

Coloris au choix du Conducteur de travaux dans la gamme du fabricant.

Caractéristiques techniques :

- Dimension des lés : 2.00 m large x 23 m long
- Epaisseur totale : 2 mm
- Epaisseur couche d'usure : 2 mm
- Poids total : 2 800 g/m²
- Classement UPEC : U4 P3 E2/3 C2
- Poinçonnement rémanent moyen : 0,02 mm
- Résistance au glissement : R9
- Résistance au feu : Bfl-s1
- Isolation acoustique : 5 dB
- Taux d'émission dans l'air de composés organiques volatils (COVT) après 28 jours : < 10 µg/m³
- Etiquetage sanitaire : classé A+

Le produit devra être conforme aux normes NF EN ISO 24343-1, DIN 51130, NF EN 13501-1 et NF EN ISO 16000-9.

Localisation :

Suivant plan architectural projet, pour les sols de la zone de travaux du Noyau.

3.2.2 **REMONTES EN PLINTHE**

3.2.2 1 **Remontés en plinthes avec clip de finition**

Fourniture et mise en œuvre du revêtement de sol courant remonté en plinthe, composé d'un profilé d'appui PVC à angle entrant arrondis de 100 mm en remonté et de 30 mm en sol, avec profil de finition haute clipsé en PVC rigide avec deux lèvres souples en saillie de 6 mm par rapport au mur et 23 mm de hauteur.

Toutes sujétions de réalisation suivant les recommandations du fabricant pour le traitement des angles en remontée en plinthes.

Mise en œuvre, comprenant :

- Préparation du support selon les recommandations du fabricant (nettoyage soignée du support, rebouchage, ponçage sur les cloisons neuves et anciennes, etc.).
- Pose des profilés par encollage du support et des profilés avec une colle acrylique en émulsion et collage en remontant contre le mur sur une hauteur minimum de 10 cm.
- Soudage à chaud des joints avec un classement E3.
- Inclus toutes sujétions de découpes et d'accessoires d'angle.

Localisation :

Suivant plan architectural projet, en périphérie des sols de l'ensemble des locaux de la zone de travaux de l'Aile et du Noyau, excepté dans la Salle d'Eau de l'ensemble des Chambres, la Salle de bains 038 et l'Office Alimentaire 042.

3.3 **REVETEMENT DE SOL ET MURAUX POUR DOUCHE**

L'ensemble des sujétions de mise en œuvre respecteront les conseils de mise en œuvre du fabricant pour une parfaite étanchéité du complexe.
Le poseur doit souscrire une assurance de mise en œuvre comprenant une garantie spécifique pour les "techniques non courantes".

3.3.1 **Revêtement PVC compact anti-dérapant C en lés U4 P3**

Fourniture et mise en œuvre d'un revêtement de sol souple en vinyle homogène calandré-pressé à chaud à particules anti-dérapantes de type Granit Safe.T de la Gamme Aquasens de la Sté TARKETT ou techniquement équivalent.

Il est composé d'une couche d'usure d'une épaisseur de 2 mm du type I (teneur en agent liant), d'un décor dans la masse qui lui confère une résistance adaptée aux fortes sollicitations, de particules anti-dérapantes de classe B et du système de protection Safe.T Clean XP par traitement polyuréthane photoréticulé.

Pose des lés par encollage du support avec une colle acrylique en émulsion, y compris toutes découpes et accessoires pour une pose bord à bord et au droit des arrêts ou des percements, selon les préconisations du fabricant.

Soudage à chaud des cordons de soudure multicolores avec joints de coloris adaptés aux lés, avec un classement E3.

Soudage en plinthes avec le complexe au sol.

Pose de bagues d'étanchéité au droit de toutes les pénétrations des réseaux fluides.

Joint à la pompe au droit des huisseries.

Coloris au choix du Conducteur de travaux dans la gamme du fabricant.

Caractéristiques techniques :

- Dimension des lés : 2.00 m large x 25 m long
- Epaisseur totale : 2 mm
- Epaisseur couche d'usure : 2 mm
- Poids total : 2 950 g/m²
- Classement UPEC : U4 P3 E2/3 C2
- Poinçonnement rémanent moyen : 0,02 mm
- Résistance au glissement : Classe C (R10)
- Résistance au feu : Bfl-s1
- Taux d'émission dans l'air de composés organiques volatils (COVT) après 28 jours : < 10 µg/m³

Le produit devra être conforme aux norme NF EN ISO 24343-1, DIN 51130, NF EN 13501-1 et NF EN ISO 16000-9.

Localisation :

Suivant plan architectural projet, pour les revêtements de sols dans la Salle d'Eau de l'ensemble des Chambres, la Salle de bains 038 et l'Office Alimentaire 042.

3.3.2 **Remonté en plinthes pour pièces humides**

Fourniture et mise en œuvre du revêtement de sol courant remonté en plinthe soudable pour une parfaite liaison étanche entre le revêtement de mur et le revêtement de sol, comprenant :

- un profilé d'appui PVC à angle entrant concave de 20 mm en remonté et de 20 mm en sol,
- un profilé de diminution de section triangulaire en tête des relevés pour un parfait recouvrement du revêtement mural sur le relevé de sol en plinthe.

Toutes sujétions de réalisation suivant les recommandations du fabricant pour le traitement des

...Suite de "3.3 2 Remonté en plinthes pour pièces humides..."
angles en remontée en plinthes.

Mise en œuvre, comprenant :

- Préparation du support selon les recommandations du fabricant (nettoyage soignée du support, rebouchage, ponçage sur les cloisons neuves et anciennes, etc.).
- Pose des profilés par encollage du support et des profilés avec une colle acrylique en émulsion et collage en remontant contre le mur sur une hauteur minimum de 10 cm.
- Soudage à chaud des joints avec un classement E3.
- Inclus toutes sujétions de découpes et d'accessoires d'angle.

Localisation :

Suivant plan architectural projet, en périphérie des sols dans la Salle d'Eau de l'ensemble des Chambres, la Salle de bains 038 et l'Office Alimentaire 042.

3.3 3 **Bourrelets de seuil pour pièces humides**

Fourniture et mise en œuvre d'un profilé barre de seuil PVC spéciale pour pièce humide, à profil bombé, adaptée au concept douche du revêtement de sol, pour la création d'une liaison entre deux sols différents, y compris système de languettes de compensation afin de réguler l'épaisseur des revêtements de sols de part et d'autre.

Pose sur le support avant mise en œuvre des 2 revêtements de sol, y compris soudure avec le revêtement afin de garantir une parfaite étanchéité.

Localisation :

Suivant plan architectural projet, pour le seuil de porte au droit des sols dans la Salle d'Eau de l'ensemble des Chambres et la Salle de bains 038.

3.3 4 **Revêtement mural pour pièces humides**

Fourniture et mise en œuvre d'un revêtement mural vinyle hétérogène compact, associé au revêtement de sol pour pièces humides ci-avant, de type Aquarelle Wall HFS de la Gamme Aquasens de la Sté TARKETT ou techniquement équivalent, constitué en revêtement de mur vinylique flexible en lés composé d'une couche d'usure transparente, d'un décor imprimé, d'une couche intermédiaire et d'une couche support. Un traitement fongistatique et bactériostatique sont intégrés dans l'épaisseur du revêtement.

Réalisation et application préalable à la pose du revêtement mural, d'un primaire d'adhérence à base de résine synthétique, adapté au support et selon l'Avis technique du fabricant du revêtement mural.

Mise en œuvre, comprenant :

- Préparation des supports et nettoyage soigné, selon les préconisations du fabricant.
- Pose du revêtement bord à bord, par encollage du support avec une colle acrylique en émulsion.
- Soudage à chaud des joints avec un cordon prescrit par le fabricant.
- Soudage en plinthes avec le complexe du revêtement de sol relevé en plinthes.
- Pose de bagues d'étanchéité au droit de toutes les pénétrations des réseaux fluides.

Y compris tous profilés d'habillage ou de finition, toutes découpes et adaptations, le traitement des points singuliers (angles, jonction plinthes, calfatage, ...) et toutes sujétions de réalisation pour une parfaite finition et étanchéité des ouvrages.

Coloris au choix du Conducteur de travaux dans la gamme du fabricant assortie avec la gamme du revêtement de sol.

...Suite de "3.3 4 Revêtement mural pour pièces humides..."

Caractéristiques techniques :

- Dimension lés : 2.00 m de large x 35 ml
- Epaisseur totale : 0.92 mm
- Epaisseur couche d'usure : 0.12 mm
- poids total : 1 500 g/m²
- Réaction au feu : B-s2, d0 sur non métal A1 ou A2-s1, d0 sur substrats

Localisation :

Suivant plan architectural projet, pour les parois sur toute hauteur :

- en périphérie de la Salle d'Eau de l'ensemble des Chambres,
- en périphérie de la Salle de bains 038.

3.4

OUVRAGES ET ACCESSOIRES DIVERS

3.4 1

Protection des sols jusqu'à la fin des travaux

Protection des sols après réalisation des revêtements de sols souples et jusqu'à la fin des travaux, de type Protecta Sol Respirant M2 de la Sté Protecta Screen ou techniquement équivalent, avec une texture gaufrée antidérapante à base de fibres en Polypropylène non tissées de 100 g/m² et certifié Non Feu M2.

Mise en place en suivant la pose du sol (pièce par pièce). Un sol ne devra pas rester plus de 12h non protégé.

Remplacement de la protection dès usure/déchirement de cette dernière.

Aucun sol tâché, ou avec rayures ne sera réceptionné. La réfection du revêtement par remplacement complet du lé serait à l'entière charge de l'entreprise.

Localisation :

Suivant plan architectural projet, pour la protection des sols de l'ensemble des locaux de la zone de travaux, y compris dans le Noyau (y compris dans les Réserves N/RV/043 et N/RV/044).

3.4 2

Plots béton au droit des pénétrations en sol

Fourniture et réalisation de plots au mortier de résine de 13 cm de hauteur, au droit de pénétrations verticales au sol, réalisés avant toute pose de revêtement de sol, comprenant :

- la réalisation du socle ciment et mortier de résine, y compris finition arrondie.
- la remontée du revêtement de sol autour du socle sera supérieure au socle de 10 mm.
- le coulis au mortier époxy de 5 mm d'épaisseur en partie haute du socle.
- la remontée, arasée après séchage de mortier.
- la réalisation d'une soudure par cordon en jonction du relevé contre le sol et du relevé en plinthes périphérique.
- la réalisation d'un joint d'étanchéité polyuréthane en jonction entre le dessus du socle et la paroi périphérique.
- y compris toutes sujétions pour une parfaite réalisation et finition de l'ouvrage.

Localisation :

Suivant plan architectural projet, pour les plots béton au droit des évacuations dans :

- la Salle d'Eau de l'ensemble des Chambres,
- la Décontamination 014,
- la Salle de Soins 026,
- la Salle de Pause 028,
- la Salle de Bains 038,
- le Local Nettoyage 039,
- les 2 Laves-Bassins 040 et 043,
- le Sanitaire 041,
- l'Office Alimentaire 042.

...Suite de "3.4 2 Plots béton au droit des pénétrations en sol..."

3.4 3 **Couvre joints de dilatation avec cordon coupe-feu**

Fourniture et mise en œuvre par bourrage d'un cordon gonflant EI120 - Coupe-feu 2 heures de type Vedafeu de la Sté VEDA FRANCE ou techniquement équivalent. Le cordon sera enfoncé dans le joint, tenu et protégé par un joint silicone, en conservant une réservation d'environ 1 cm au-dessus pour le futur travail du solier.

Fourniture et mise en œuvre d'un couvre joint de sol à bords biseautés à clippets doubles en aluminium anodisé naturel de 140 mm, de type CJ5 de la Sté DINAC ou techniquement équivalent, adapté à l'épaisseur des joints, compris fixations des ailettes au sol ou en parois fixé par adhésif et vis adaptées au support.

Le revêtement de sol PVC sera arrêté au droit du couvre joint avec la réalisation d'un joint acrylique entre les deux éléments.

Localisation :

Suivant plan architectural projet, pour les joints de dilatation en sol dans la zone de travaux.

3.4 4 **Cornière d'arrêt de revêtement de sol biseautée**

Fourniture et pose d'un profilé d'arrêt de revêtement de sol biseauté en aluminium chromé anodisé brossé, de type VINPRO-U-ACGB des Ets SCHLÜTER SYSTEMS ou techniquement équivalent, permettant la transition entre un revêtement de sol souple et un sol existant conservé d'épaisseur inférieure, compris fixation par vis à têtes fraisées en acier inoxydable. La surface inclinée facilite le passage d'un revêtement à l'autre sans butée. Le profilé assure également une protection fiable du chant du revêtement qui y est inséré.

Localisation :

Suivant plan architectural projet, pour les cornières d'arrêt de revêtement de sol biseautée, au droit de la porte :
- n°14 du Sas de la Cage d'Escalier 011,
- n°15 du RIA 012,
- n°60 de la Gaine K 037.

3.5 **PLINTHES ET PROFILS**

3.5.1 **PLINTHES**

3.5.1 1 **Plinthes semi-rigides en PVC lisse**

Fourniture et pose de plinthes en PVC cellulaire semi-rigide teint dans la masse avec une des lèvres d'étanchéité coextrudées en haut et bas, de type Romuflex de la Sté ROMUS ou équivalent.

Pose en simple encollage.

Coloris : 2366 beige rosé 11 pour le Noyau.

Caractéristiques techniques :

- Hauteur : 60 mm
- Epaisseur : 4,3 mm
- Longueur : 3 m

Localisation :

Suivant plan architectural existants et Diagnostic Amiante, pour la plinthe contre la cloison neuve de la Réserve 1 du Noyau N/RV/043, pour le passage bouché contre le Bureau C/BU/001.

4 TRAITEMENT DES DECHETS

4.1 GESTION DES DECHETS

La présente prestation comprend toutes les suggestions nécessaires à l'élimination finale des déchets.

- les moyens matériels et humains mis en œuvre pour assurer les transports des déchets,
- les centres de stockage et/ou centres de regroupement et/ou unités de recyclage vers lesquels seront acheminés les différents déchets à évacuer, en fonction de leur typologie.

4.1.1 TRANSPORTS

4.1.1.1 Transport des déchets

Transport des déchets du chantier au centre de traitement

L'entreprise devra spécifier sur le DPGF les quantités ainsi que les unités utilisées.

Localisation :

Pour l'ensemble de la zone de travaux.

4.1.2 TRAITEMENT

4.1.2.1 Traitement des déchets

Traitement des déchets en centre de traitement suivant la typologie (DI, DIB et DIS).

L'entreprise devra spécifier sur le DPGF les quantités.

Localisation :

Pour l'ensemble de la zone de travaux.

5 DISPOSITIONS DU LOT

5.1 Sécurité

5.1.1 Dispositions relatives au PGC

Dans sa remise de prix, l'entreprise devra inclure toutes les prestations et obligations définies dans le plan général de coordination (P.G.C.).

L'entreprise s'engage à appliquer toutes les mesures qui lui seraient demandées par le maître d'ouvrage ou par le coordonnateur de sécurité, tant en ce qui concerne la méthode ou les moyens utilisés, pour la sécurité intérieure ou celle des abords de chantier.

Toutes les précautions seront prises pour éviter au maximum les bruits de chute, les vibrations et toutes nuisances excessives.

Localisation :

Pour l'ensemble de la zone de travaux.

5.2 **Nettoyage**

5.2 1 **Nettoyage du chantier**

L'entreprise titulaire du présent lot devra :

- le nettoyage quotidien de son chantier, le chargement et l'évacuation de tous les gravois lui incombant.
- l'entretien et le nettoyage quotidien de l'accès du chantier.
- le maintien en parfait état de propreté du SAS créé à l'entrée du chantier.

[Localisation :](#)

Pour l'ensemble de la zone de travaux.

5.3 **DOE**

5.3 1 **Contenu des Dossiers des Ouvrages Exécutés**

Voir l'article PLANS DE RECOLLEMENT - DOSSIERS DES OUVRAGES EXECUTES du TITRE00 et CCAP.